

CARCANS OCEAN SURF CLUB

ASSEMBLEE GENERALE 2019

du 29 Janvier 2021

L'assemblée générale du Carcans Ocean Surf Club, en raison de l'actualité sanitaire de la COVID19 s'est exceptionnellement tenue le 29 janvier 2021 en **bureau restreint** comme le précise l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 de simplification des AG et CA mais avec un **préalable consultatif dématérialisé**.

Le Décret n°2020-418 du 10 avril 2020 stipule et précise que, sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur ne soit nécessaire, les membres de l'organe d'administration ou de direction d'une association peuvent se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils peuvent se réunir ainsi, même si les statuts ou le règlement intérieur ont interdit cette possibilité.

Afin que les adhérents à jour de leurs cotisations ou en passe de l'être, puissent faire valoir leur avis, un courriel individuel présentant l'ensemble des points abordés lors de cette AG (rapport moral, CR AG 2019, bilan financier 2019) ainsi qu'un questionnaire d'approbation pour chaque sujet s'y rapportant leurs a été adressé. Ils ont eu la possibilité de s'exprimer par retour de courriel et questionnaire.

De plus, une visioconférence a été réalisée la semaine précédente avec deux membres du bureau ainsi qu'un représentant par section d'entraînement afin de faire remonter leurs suggestions et de répondre à leurs questions.

Comment impliquer l'adhérent au sein de l'association ?

Lors de la visioconférence avec les adhérents, certains souhaitaient s'impliquer en tant que bénévole, et partager leurs compétences personnelles et professionnelles. L'idée serait de faire un listing des compétences de chaque bénévole intéressé afin d'effectuer certaines tâches ou de développer des missions/actions (exemple : écologie/développement durable ; communication/graphisme...Etc).

En pratique, cela pourrait se concrétiser par la mise en place de pôles dont un ou plusieurs administrateurs seraient responsables et chargés de faire le lien entre adhérents et référents.

L'idée est émise de mettre en place un fichier avec les compétences et/ou appétences de chacun, auquel les administrateurs pourraient se référer afin de contacter les bénévoles pour la réalisation de projets.

Ce référencement pourrait par exemple se faire au moment de l'inscription, moment où l'adhérent pourrait inscrire ses compétences ou le souhait d'appartenance à un pôle sur la fiche d'inscription, ainsi que ses disponibilités.

Quid de la place de l'administrateur : se sent-il prêt à être contacté directement par l'adhérent ? A s'investir dans un pôle ?

Voici les idées de différents pôles à mettre en place :

- Compétition
- Maison de la glisse
- Événementiel
- Mini-bureau
- Décoration et entretien de la maison de la glisse
- Activité lac (paddle et échange surf/pirogue)

Les salariés référents sont intéressés pour développer l'activité au lac l'hiver et lorsque les conditions ne permettent pas les cours de surf. Compte tenu du contexte actuel, un échange surf/pirogue ou une sortie paddle en avant saison semble être une action concrète à réaliser.

Accès au matériel (planche de surf et combinaison) et à la maison de la glisse

Plusieurs adhérents souhaitent trouver une solution concernant l'accès à la maison de la glisse pour emprunter du matériel (système de badge, de boîtier à code).

Il y a 2 ans, cet accès avait été limité pour deux raisons : l'usure du matériel, et les deux cambriolages de la MDG en un été. Lors de la visioconférence avec les adhérents, a été évoquée l'idée d'un système de « référent clé », à savoir un adhérent référent qui récupérerait les clés et gérerait l'emprunt de matériel le dimanche lorsque le club est fermé ; et l'éventuelle possibilité d'emprunter du matériel l'hiver que l'adhérent pourrait stocker chez lui.

Cette question reste l'éternelle question, et a déjà été évoquée à plusieurs reprises. Aujourd'hui, plusieurs problématiques en ressortent : celle de la responsabilité, en cas d'accident notamment, puis celle de la gestion des stocks de matériel, ainsi que l'usure du matériel.

De plus, la possibilité de laisser les clefs en libre accès avec un moyen de boîtier à code a déjà été testée, et a donné lieu à plusieurs reprises à des vols ou pertes de clefs.

Le COSC encourage les adhérents pratiquants le surf de manière régulière à investir dans leur propre matériel. En ce qui concerne l'accès à la maison de la glisse et le prêt de matériel, cela reste possible lors des horaires d'ouverture.

Communication avec la mairie

Le COSC a été choisi pour bénéficier d'un DLA (dispositif - étatique- local d'accompagnement) au même titre que 19 associations girondines évoluant dans les domaines sportifs, sociaux et solidaires afin de faire face à la crise actuelle et de pérenniser les emplois. Notre association a été recommandée par le département. Notre interlocuteur nous a recommandé de demander à notre mairie la gratuité du loyer de la maison de la glisse. Bien que la subvention communale participe au financement de ce loyer, il nous a été conseillé d'effectuer cette demande considérée comme légitime au regard de la conjoncture et, plus structurellement, du rôle des associations sportives nautiques dans la dynamique locale et territoriale, qu'elle soit économique ou sociale. Nous avons donc envoyé le 14 mai 2020 un mail à la mairie demandant une aide financière. Ce mail est resté sans réponse.

Le 27 octobre 2020, nous avons reçu un courrier concernant la convention d'utilisation de la Maison de la Glisse qui prenait fin le 31 décembre 2019, avec un avenant pour prolonger d'un an cette convention prenant effet au 1er janvier 2020.

Nous avons fait depuis quelques années maintenant, plusieurs Comités de Pilotage (COPIL) réunissant la Mairie de Carcans, Windy Gliss, l'UCPA, et le COSC. L'objet de ces réunions était le renouvellement de cette convention avec la répartition des locaux entre les différents parties, puis les travaux d'entretiens et de rénovations. Nous avons donc fait parvenir en fin d'année 2020 un mail à la mairie demandant si une rencontre était possible afin de discuter de la convention de 2021. Ce

mail est resté sans réponse.

Devant l'absence de réponse régulière, nous nous demandons aujourd'hui quel type de communication adopter avec notre interlocuteur.

Nous envisageons de demander une rencontre avec la nouvelle équipe de la mairie afin d'établir une communication plus directe et réactive.

Maison de la glisse

Les adhérents pratiquants souhaitent investir la maison de la glisse, en créant un lieu de convivialité et de partage. Certains adhérents proposent de se réapproprier le lieu (peinture, décoration...etc.). La Maison de la glisse étant partagée avec l'UCPA, la pièce de l'étage servant actuellement pour le stockage semblerait être la meilleure et seule solution possible (l'étage servant notamment de lieu d'accueil et de restauration pour l'UCPA l'été).

Thomas Queyraud, administrateur, se porte volontaire pour être responsable du pôle « Maison de la glisse », afin de gérer la communication et le lien avec l'UCPA, ainsi que de coordonner la décoration en lien avec les adhérents, dans le but de créer un lieu de partage.

Les sections sportives

Cette année les cours de surf adhérents avaient lieu :

- le mercredi : - un cours compétiteur
- le vendredi : - un cours adulte loisir

- le samedi :
 - un cours compétiteurs
 - un cours loisir adolescents
 - trois cours adulte loisir
 - un cours pti' mouss
 - un cours mini mouss

La section compétition bénéficie d'avantages en terme d'entraînements car celle-ci nécessite une exigence technique différente. Et en même temps, une demande d'entraînement supplémentaire pour les groupes loisir est présente.

Certains administrateurs soulèvent la question de l'équité entre les deux sections (compétition et loisir), et estiment que le COSC doit être un club d'enseignement avant d'être un club de compétition. Ainsi la compétition devrait être présente, mais ne pas prendre toute la place. La question d'équité se souligne notamment en terme de prix, les cours reviennent à 275 euros par an pour un compétiteur qui bénéficiera de deux cours par semaine contre 235 euros par an pour un loisir avec un cours par semaine.

Ceci s'explique notamment car la compétition requiert d'un volume horaire plus important et de plus d'intervenants, ainsi que deux mois supplémentaires d'entraînement (mars et novembre).

Quid de l'orientation que souhaite prendre le COSC ?

Le COSC pourrait proposer une augmentation du tarif des compétiteurs afin de conserver l'équité, et/ou proposer un cours loisir supplémentaire dans la semaine.

Si un cours loisir supplémentaire voit le jour, il serait préférable que le cours reste

homogène (en terme d'âge et de niveau). Cela nécessite également que la demande soit présente, afin de pouvoir mobiliser un moniteur sur ce créneau. Ceci pourrait être l'occasion de créer un groupe loisir soudé et motivé, avec des valeurs, du partage, et une identité propre, le tout sans faire de compétition.

En découle notamment la question de la création d'un groupe « performance », qui serait un « entre-deux » entre la section loisir et la section compétition.

Qu'en est-il de l'avenir des anciens compétiteurs ? Il est envisagé de créer un nouveau groupe le samedi afin de « recycler » ces adhérents qui quittent la section compétition mais ne souhaitent pas forcément arrêter les cours de surf, et désirent un suivi par la suite.

Autre problématique soulevée : l'été est le moment le plus propice à la pratique du surf et aux activités extra-surf pour les enfants , et c'est finalement le moment où les activités sont le moins proposées par manque de disponibilité des moniteurs.

Concernant les activités extra-surf, les administrateurs sont pour les élargir aux sections loisirs. Ainsi, le COSC souhaite proposer des voyages/sorties à la section pti' mouss. Ceci pourrait être réalisé avec l'aide du mini-bureau.

Pour les cours du samedi, il est envisagé de faire intervenir bénévolement les moniteurs de surf du conseil d'administration. Se pose le problème du recyclage des formations de secourisme, et le problème de la disponibilité de chacun. Ainsi, il est plutôt question de faire appel à des intervenants sur certaines sections et de manière ponctuelle (exemple : session avec variation de support (longboard, bodyboard...etc.).

Handisurf

Habituellement, deux évènements annuels ont lieu : les journées sport et nature, et un week-end handigliss en partenariat avec l'association Vagdespoir.

Un encadrement était proposé lors des cours du week-end par Joris Riffaud avant son départ du COSC.

Faut-il relancer cette dynamique ?

Les évènements annuels seront maintenus, mais l'encadrement réalisé par Joris était à titre exceptionnel. Cela demanderait beaucoup d'investissement et de temps aux entraîneurs. Cependant le COSC reste sensible à la question du handicap, et continue d'accompagner ce public le samedi, il faudra ainsi aviser en fonction de la demande.

Renouvellement du bureau et du Conseil d'administration

Lola Debons et Michel Queyraud n'ont pas renouvelé leur candidature au poste d'administrateur du COSC.

A été élu au sein du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale à l'unanimité des votes : Cedric NOLIBOS.

Composition du Conseil d'Administration du COSC à la suite de cette Assemblée Générale : Antoine DUBREIL, Fabrice ALONZO, Rémy BELLOC, Paul VERDIER, Mathieu REVEILLAS, Bertrand CHASSAGNE, Thomas QUEYRAUD, Lucas SOURGEN, Coralie BARSOULET,

Etienne DEVAL, et Cedric NOLIBOS.

Mr Antoine DUBREIL a été élu de nouveau au poste de Président du COSC à l'unanimité des votes.

Mr Rémy BELLOC a été élu de nouveau au poste de trésorier du COSC à l'unanimité des votes.

Mme Coralie BARSOULET a été élue de nouveau au poste de secrétaire du COSC à l'unanimité des votes.

Le bureau de l'association est donc formé de :

Antoine DUBREIL en tant que Président

Rémy BELLOC en tant que Trésorier

Coralie BARSOULET en tant que Secrétaire.

DUBREIL Antoine
Président

BARSOULET Coralie
Secrétaire